

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 janvier 2017 à 16h30 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Alexander Tomeo – district #3
 Dominick Giguère – district #4
 Normand Clermont – district #5

Absences motivées :

Robert Kennedy – district #2
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Règlements 440-10, 417-05 et 422-06/refinancement par billet – 1 791 900\$/acceptation de l'offre
- 3.- Règlements 440-10, 417-05 et 422-06/refinancement à long terme – 1 791 900\$
- 4.- Avis de motion/règlement 374-03-17 amendant le règlement numéro 374-97 sur la Régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 5.- Levée de la séance

17-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retrait de M. Normand Clermont, conseiller du district #5. Celui-ci énonce publiquement que par souci de transparence, il ne participe pas aux discussions et décisions dudit sujet.

17-01-002 RÈGLEMENTS 440-10, 417-05 ET 422-06/REFINANCEMENT PAR BILLET – 1 791 900\$/ACCEPTATION DE L'OFFRE

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
 Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du lac des Deux-Montagnes, pour son emprunt par billet en date du 18 janvier 2017 au montant de 1 791 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 440-10, 417-05 et 422-06. Ce billet est émis au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

154 900 \$	2,4 %	18 janvier 2018
159 000 \$	2,4 %	18 janvier 2019
163 200 \$	2,4 %	18 janvier 2020
167 600 \$	2,4 %	18 janvier 2021
1 147 200 \$	2,4 %	18 janvier 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-003 RÈGLEMENTS 440-10, 417-05 ET 422-06/REFINANCEMENT À LONG TERME – 1 791 900\$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter par billet, un montant total de 1 791 900 \$;

Règlement 440-10	176 500 \$
Règlement 440-10	649 800 \$
Règlement 417-05	650 100 \$
Règlement 422-06	315 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 791 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 440-10, 417-05 et 422-06 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	154 900 \$
2019	159 000 \$
2020	163 200 \$
2021	167 600 \$
2022	172 100 \$ (à payer en 2022)
2022	975 100 \$ (à renouveler)

003

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Pointe-Calumet émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 440-10, 417-05 et 422-06, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reprise du siège de M. Normand Clermont.

17-01-004 AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 374-03-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 374-97 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

Un avis de motion est donné par le conseiller Normand Clermont, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 374-97 sur la Régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Pointe-Calumet, afin de modifier la journée des séances ordinaires du conseil. Le Conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

17-01-005 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 16h41, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale